



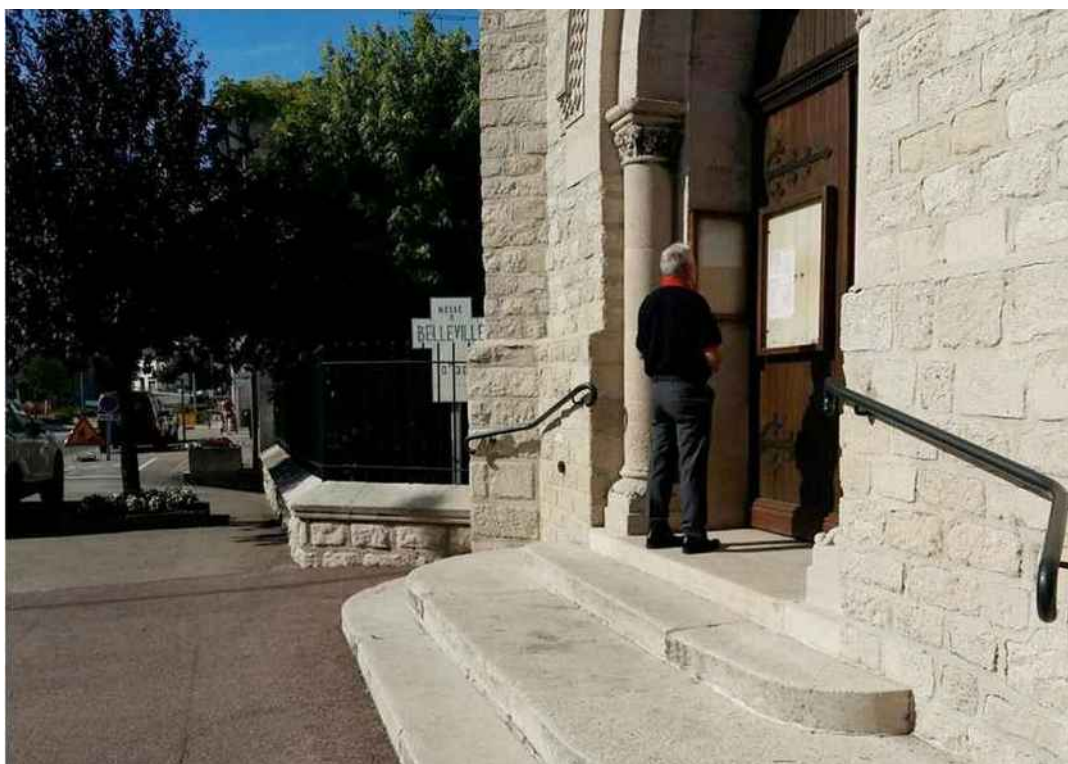
L'accessibilité des bâtiments publics

Le conseil municipal s'est penché sur l'accessibilité de différents établissements communaux et sur la maison de santé à venir.

Au cours des trois prochaines années, les communes vont être dans l'obligation de mettre en conformité avec la législation l'accessibilité des établissements communaux, ainsi que les installations, recevant du public.

Le maire Yves Peltier et Jacques Champ, 1^{er} adjoint délégué aux travaux, ont expliqué à leurs collègues : « Dans le cadre d'un groupement de commandes porté par la Communauté d'agglomération du Grand Verdun, le bureau d'études ACCEO a réalisé début 2017 l'inventaire des bâtiments concernés qui sont le bâtiment mairie-salle des fêtes (estimation 25.000 €), l'église Saint-Sébastien (25.000 €), le bâtiment bibliothèque (22.000 €) et le cimetière (16.500 €), montants auxquels il faut ajouter 20 % de frais de maîtrise d'œuvre ». Le programme est validé par le conseil.

Dossier concernant le très court terme : la maison de santé pluridisciplinaire. Yves Peltier indique : « Je suis content, car j'ai eu au départ la volonté politique de défendre ce projet, avant d'être soutenu par d'autres membres de la municipalité, et je vois que ce dossier avance à grands pas. » Le conseil a eu à



Une rampe sécurisée facilitant l'accès à l'église sera étudiée.

se prononcer, favorablement, sur la désignation d'un bureau de contrôle technique, BTP Consultants. Ainsi que l'étude de sol, pour pouvoir dimensionner la fondation du futur bâtiment, laquelle a été confiée à la société Fondasol. Des missions qui débiteront prochainement.

Financements

Le maire a annoncé : « A côté de participations financières comme celle de la Région 150.000 €, du département, 80.000 €, Christian Namy nous a attribué 15.000 € sur la réserve parlementaire et le montant de la dotation d'Etat (DETR) s'élève à 950.000 euros ».